



Le mot de Madame le Bâtonnier Paule THINES et Madame le Vice-Bâtonnier Sendegül ARAS

La mobilisation de nos Ordres et de la profession contre le décret « RIVAGE » a permis au CNB et à la Conférence des Bâtonniers de contraindre notre Garde des Sceaux de revenir à la table des négociations et de suspendre momentanément la publication du décret.

Nous devons rester vigilants et veiller à ce que cette réforme soit purement et simplement abandonnée afin de ne pas porter une nouvelle fois atteinte à l'accès effectif au Juge pourtant garanti par l'article 16 et l'article 6 de la Déclaration des Droits de l'Homme.

Nous tenons à remercier tous les confrères qui se sont déplacés pour participer à l'assemblée générale de l'Ordre et de la CARPA.

Projet décret RIVAGE

Pour mémoire le décret dit RIVAGE (Rationalisation des Instances des Voies d'Appel pour en Garantir l'Efficiency) prévoit de :

- supprimer le droit d'appel dans certaines matières, notamment les pensions et contributions alimentaires ;
- supprimer la possibilité de faire appel des jugements portant sur les litiges de moins de 10 000 €, en matière civile, commerciale et prud'homale ;
- instaurer un mécanisme de filtrage en confiant aux Présidents des Chambres des Cours d'Appel le pouvoir d'écarter les appels « manifestement irrecevables ».

Retrouvez ci-dessous la motion du Barreau ainsi que le courrier du CNB.

Motion du
Barreau

Communiqué
du CNB

Communiqué
intersyndical

RAPPEL
**Convocation à l'Assemblée Générale électorale du
Conseil de l'Ordre et des représentants des Avocats**



VOTEZ !

Renouvellement partiel des membres du Conseil de l'Ordre et des membres consultatifs.

⚠ Clôture du registre des candidatures le 20 novembre à 17h30

Circulaire de convocation

Sécurité numérique

Commandez votre clé RPVA : elle sera nécessaire pour vos managements de fonds CARPA dès janvier 2026

À partir de janvier 2026, la CARPA déploie **e-MDF**, un logiciel en ligne destiné à simplifier la gestion des managements de fonds et renforcer la sécurité des échanges.

- **Fini le papier** : saisie, consultation des affaires et transmission des justificatifs se feront entièrement en ligne.
- **Sécurité renforcée** : les RIB seront téléchargeables directement depuis le portail, réduisant les risques de fraude.
- **Clé RPVA obligatoire** : l'accès au logiciel se fera uniquement via cette clé. Les confrères qui n'en disposent pas encore doivent la commander rapidement (lien CNB).
- **Transition complète** : les anciens dispositifs seront désactivés ; toutes les affaires en cours et passées basculeront sur la nouvelle plateforme.
- **Accompagnement prévu** : tutoriels et assistance de la CARPA seront mis à disposition.

18 SEPTEMBRE 2025



Nouvel
e-Barreau

ORDRE NATIONAL
DES AVOCATS
LES AVOCATS

⚠ **Rappel** ⚠

**J-21 AVANT LA FERMETURE DEFINITIVE DE L'ANCIEN
E-BARREAU**

[En savoir plus](#)

[Tutoriels](#)

Formations

**Gérer la pression, préserver
l'équilibre : un parcours pour les
avocats**

Trois ateliers pratiques,
comprendre, maîtriser et transformer
le stress professionnel en ressource,
proposés par l'Ordre des avocats de
Strasbourg.

Validée au titre de la formation
continue.

[En savoir plus](#)

[Atelier 1 : 27/11](#)

[Atelier 2 : 11/12](#)

[Atelier 3 : 17/12](#)

**Formation visio "Agir contre les violences économiques faites
aux femmes : dépasser l'individuel pour saisir le structurel"**

26 novembre 2025

[En savoir plus](#)

Formation en présentiel à Strasbourg

**AIDE JURIDICTIONNELLE :
Pratiques de A à Z**

Cette formation
peut valider
2 heures au titre
de la formation
continue.

UJA
UNION JURIDIQUE
ALSACE

Animée par **Me Anaïs FUCHS**
Avocate au Barreau de Strasbourg

TARIFS :
Plein tarif : 25 €
Adhérents UJA : gratuit

INSCRIPTION :

**MARDI 18 NOVEMBRE 2025
DE 12H À 14H**

En présentiel, Salle Baumann
Maison des Avocats (Strasbourg)

FNUJA
LES AVOCATS
ALSACIENS

S
BARREAU DE
STRASBOURG

Inscription sur le site de la FNUJA
- Paiement en ligne sur HelloAsso

**Formation UJA le 18
novembre**

[En savoir plus](#)

**Autonomie bancaire des
femmes : qu'en est-il soixante
ans après la loi de 1965 ?**
28 novembre 2025

[En savoir plus](#)

**AAPPE – Colloque 2025 :
Procédure civile : Insécurité
Juridique**
12 décembre 2025

[Lien d'inscription](#)

**Formation sur la saisine de la
Cour européenne des droits
de l'homme**
8 décembre

[En savoir plus](#)

**25èmes ASSISES
NATIONALES DES AVOCATS
D'ENFANTS le**
5 et 6 décembre - Barreau de
Grasse

[En savoir plus](#)

Formations ERAGE



[En savoir plus](#)

**Retrouvez toutes nos formations
ici, sur le site du Barreau de
Strasbourg** [→](#)

[Formations](#)

Documentation

Espace syndicats

La billetterie pour la revue de l'UJA est enfin disponible !

La Revue de l'UJA STRASBOURG SAVERNE qui aura lieu Samedi 22 Novembre 2025 à 20h à l'Illiade, ILLKIRCH GRAFFENSTADEN



Billetterie

⚠️ Le secret professionnel de l'avocat en danger

Le 2 septembre 2025, la Cour de cassation a validé la saisie de documents relevant de l'activité de conseil d'un avocat.

Une décision qui fragilise un principe essentiel : le secret professionnel, pilier de la confiance entre l'avocat et son client.

Ce secret n'est pas un privilège : c'est une garantie pour le citoyen.

Sans lui, plus de défense libre, plus de conseil éclairé, plus de justice!

🗣️ La FNUJA appelle depuis bien longtemps à une protection constitutionnelle du secret professionnel de l'avocat!

Cette décision de justice rappelle à quel point cette protection au plus haut sommet de la hiérarchie des normes est nécessaire !

👉 L'occasion de rappeler que la FNUJA réclame l'intégration du secret professionnel de l'avocat au sein de la Constitution du 4 octobre 1958, afin de garantir aux justiciables une protection effective de leurs droits et libertés fondamentaux.

🔗 Retrouvez cette analyse complète sur notre site :

👉 https://www.fnuja.com/De-la-defense-au-conseil-le-secret-professionnel-en-peril-a-propos-de-l-arret-de-l-arret-Ccass--Crim--2-septembre_a2817.html

La prochaine visite du Musée des avocats aura lieu le : **vendredi 28 novembre de 14h à 17h.**



**Ordre des Avocats
de Strasbourg**

3 rue du Général Frère
67000 Strasbourg

[Se désinscrire](#)

Bastien PADOVAN

Chargé de communication
communication@ordre-avocats-strasbourg.fr

